

12 août 1877 :

Affaire des tuyaux des fontaines du Collet et des Sanges.

« D'après sa délibération du 10 mai 1877, le conseil municipal de Montanges a voté l'achat de deux cents mètres de tuyaux en ciment soit trois cents francs pour contribution à l'établissement des Fontaines des Sanges et du Collet. Le surplus de la dépense étant à la charge des propriétaires intéressés.

Et suivant le traité du 17 juin 1877, approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 12 août, la commune ne doit fournir que la somme de trois cents francs à répartir proportionnellement suivant la longueur des tuyaux employés ; le surplus de la dépense reste à la charge des propriétaires intéressés, d'après un article spécial du traité ci-dessus.

Voilà la vérité : la commune s'est engagée à cette dépense que pour une somme de trois cents francs.

Ceux qui disent le contraire sont dans le faux, et s'ils continuent leurs calomnies, ils seront dénoncés à l'administration.

Fait à la mairie le 12 août 1877. Le maire Joly qui a signé.

Signatures : Tournier, Moine, Ballivet, Chalou, Mermillon, Louverier, Famy et Berrod.

12 Août 1877.
Tuyaux de
Fontaines du Collet
et des Sanges.

Affaire des Tuyaux de Fontaines du Collet et des Sanges.

D'après sa délibération du 10 Mai 1877,
le Conseil M^{unicipal} a voté l'achat de 200 m. de
tuyaux en ciment soit 300^{fr} pour contribution
à l'établissement de Fontaines des Sanges et du
Collet. Le surplus de la dépense étant à la
charge des propriétaires intéressés.

Et suivant traité du 17 Juin 1877, approuvé
par le Conseil M^{unicipal} dans sa séance du 12 Août, la
Commune ne doit fournir que la somme de
trois cents francs à répartir proportionnellement
suivant la longueur des tuyaux employés ; le
surplus de la dépense reste à la charge des
propriétaires intéressés, d'après un article
spécial du traité ci-dessus.

Voilà la vérité : La Commune n'est
engagée à cette dépense que pour une somme
de trois cents francs. Ceux qui disent
le contraire sont dans le faux, et s'ils
continuent leurs calomnies, ils seront dénoncés
à l'Administration. - Fait à la Mairie, le 12 Août 1877.

Le Membre du Conseil M^{unicipal}. Le Maire: Joly.
Signé: Tournier, Moine, Ballivet, Chalou,
Mermillon, - Louverier, Famy, Berrod

Pour Copie conforme :

Le Maire,